

« La Charte du comportement de l'enfant »

Langueux (22)

Idée

Apporter une réponse concrète au constat de l'augmentation des incivilités et de la violence à l'école et lors des activités péri-scolaires.

Démarche et contenu

Enseignants, parents, élèves, employés communaux et élus ont collaboré à la rédaction d'une « Charte du comportement de l'enfant » qui se décline

- au restaurant scolaire
- lors des déplacements
- dans la cour de récréation

et énonce des devoirs « je dois », « je ne dois pas » et des droits « je peux »

Elle explique également les sanctions encourues

La charte est distribuée à chaque famille en début d'année scolaire et il est demandé aux parents de la lire et de l'approuver (par signature).

Elle est affichée dans chaque classe élémentaire (432 enfants), signée par les élèves, l'enseignant, un élu et le personnel communal. Elle est également présente dans les cours, les restaurants scolaires, les lieux d'accueil péri-scolaire.

Budget

4 000 €, y compris les réunions de préparation

Bilan

Les parents ont réagi favorablement et nouent des contacts avec le personnel communal, inexistants auparavant.

Il est constaté une amélioration du climat général.

18 familles ont reçu un courrier et 4 ont été convoquées au sujet du comportement de leur enfant